



Extension d'une maison qui n'est pas conforme

Par **Titichris**, le **11/07/2012** à **16:15**

Bonjour,

Je souhaite racheter la maison de ma belle mère et l'agrandir pour pouvoir garder ma belle mère avec nous. Le problème est que le permis qui a été accordé en 1983 (pas à mes beaux parents mais à l'ancien propriétaire) respecté les règles de hauteur, mais la maison a été construite en augmentant en aval la hauteur (+1,30m par rapport au maximum autorisé). La maison a été vendue à mes beaux parents ainsi mais apparemment ils n'ont pas relevé ce point chez le notaire. Aujourd'hui je souhaite déposer un permis pour l'agrandissement de la maison (celui-ci respectera le PLU) mais j'ai peur qu'il me soit refusé vu que l'existant n'est pas conforme. Est-ce qu'il y a prescription? Est-ce que je dois rajouter de la terre pour avoir la bonne hauteur? Qu'est-ce que je peux faire si le permis est refusé?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement

Par **trennec**, le **13/07/2012** à **19:48**

Bonjour,

le mieux est de déposer un dossier d'agrandissement . Vous ne risquez rien d'autre qu'un refus et l'obligation de déposer un permis de régularisation.

Au plan pénal, la prescription étant de trois ans , vous ne risquez rien.